

DECLARATION DES MINISTRES
ADOPTÉE A TOKYO LE 14 SEPTEMBRE 1973

1. Les Ministres, ayant examiné le rapport du Comité de préparation des négociations commerciales et ayant noté qu'un certain nombre de gouvernements ont décidé d'engager des négociations commerciales multilatérales de vaste portée dans le cadre du GATT et que d'autres gouvernements ont fait connaître leur intention de prendre une décision le plus rapidement possible, déclarent les négociations officiellement ouvertes. Les gouvernements qui ont décidé de négocier ont adressé au Directeur général du GATT une notification à cet effet, et les Ministres conviennent que tout autre gouvernement aura la faculté de participer aux négociations en adressant une notification au Directeur général. Les Ministres espèrent que les négociations comporteront la participation active du plus grand nombre possible de pays. Ils s'attendent à ce que les négociations s'engagent effectivement le plus vite possible et qu'à cet effet les gouvernements concernés puissent disposer des pouvoirs éventuellement nécessaires.

2. Les négociations auront pour but:

- de réaliser l'expansion et une libération de plus en plus large du commerce mondial et d'améliorer le niveau de vie et le bien-être des peuples du monde, objectifs qui peuvent être atteints, entre autres, par la suppression progressive des obstacles au commerce et l'amélioration du cadre international qui régit le commerce mondial.
- d'apporter des avantages supplémentaires pour le commerce international des pays en voie de développement, de manière à réaliser un accroissement substantiel de leurs recettes en devises, la diversification de leurs exportations, l'accélération de la croissance de leur commerce, compte tenu de leurs besoins en matière de développement, une amélioration des